

UNICEF TUNISIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉ-SOUMISSION (PRE-BID MEETING)

LRPS-26-9205866

**Développement d'une Plateforme MOOC de Formation à Distance pour les Éducateurs du
Préscolaire**

Référence de la consultation : LRPS-26-9205866

Projet : Développement d'une plateforme MOOC de formation à distance destinée aux éducateurs du préscolaire

Type de réunion : Réunion de pré-soumission (Pre-Bid Meeting)

Date : 07 septembre 2026

Heure : 12h00 à 12h45

Lieu : Réunion virtuelle via Microsoft Teams

Organisé par : UNICEF Tunisie

Rédigé par : Supply & Logistics Section

Document : Procès-verbal officiel et registre des clarifications

Objectifs de la réunion

La réunion avait pour objectifs de :

- Présenter le contexte général du projet ;
- Clarifier les attentes techniques et fonctionnelles de la consultation ;
- Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels ;
- Assurer une compréhension homogène des Termes de Référence (TdR) ;
- Garantir l'équité et la transparence du processus de passation des marchés

1. Introduction

UNICEF Tunisie a organisé cette réunion de pré-soumission dans le cadre de la consultation LRPS-26-9205866 afin de fournir aux soumissionnaires potentiels des informations complémentaires sur la mission et d'apporter des clarifications relatives aux Termes de Référence (TdR), aux exigences techniques ainsi qu'aux modalités de soumission.

La réunion a été ouverte par M. Mohamed Mezni. Une présentation du contexte et des objectifs du projet a ensuite été assurée par M. Ramzi Souissi, représentant de la Section Éducation d'UNICEF Tunisie.

2. Liste des participants

Organisation	Représentant
UNICEF Tunisie	Mohamed Mezni
UNICEF Tunisie	Ramzi Souissi
IT Solution	Représentants de la société
Tactic IT	Yassine Gasri
SIT E-Learning Solutions	Kamel Masmoudi
Galiocare	Hamza Gastli et équipe
EY Consulting	Marwa Mimouni
Divers soumissionnaires	Participants connectés

Les participants représentaient des sociétés spécialisées dans les domaines du e-learning, des systèmes de gestion de l'apprentissage (LMS), du développement logiciel, de la transformation numérique et de l'ingénierie pédagogique.

3. Contexte détaillé du projet

Le Ministère de l'Éducation, avec l'appui d'UNICEF, a élaboré six guides pédagogiques destinés aux éducateurs du préscolaire ainsi que six modules de formation portant sur leur utilisation. Ces ressources constituent le socle pédagogique du projet.

L'objectif principal de cette consultation est de développer une plateforme de formation à distance de type MOOC permettant de renforcer durablement les compétences pédagogiques des éducateurs du préscolaire à l'échelle nationale. La population cible est estimée à environ 10 000 éducateurs appartenant principalement :

- au Ministère de l'Éducation ;
- au Ministère de la Famille et de l'Enfance ;
- à d'autres institutions concernées par l'éducation préscolaire.

La plateforme devra permettre :

- l'accès permanent à des ressources pédagogiques ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de formation continue ;
- la mise à jour régulière des contenus ;
- le développement progressif d'une culture de formation numérique ;
- l'extension future vers d'autres niveaux du système éducatif.

UNICEF a souligné le caractère stratégique de cette initiative, qui constitue une première étape avant une généralisation potentielle vers l'enseignement primaire et secondaire.

4. Questions et réponses (Q&A)

Question 1 : Les 10 000 éducateurs seront-ils connectés simultanément ?

Réponse

Non.

Le déploiement de la plateforme sera progressif et échelonné dans le temps. Bien que la population cible soit d'environ 10 000 utilisateurs, le nombre de connexions simultanées attendu demeure limité et généralement inférieur à plusieurs centaines d'utilisateurs.

Question 2 : Quelles sont les capacités d'hébergement disponibles ?

Réponse

Le CNTE dispose déjà d'une infrastructure serveur opérationnelle. UNICEF a confirmé avoir précédemment soutenu le renforcement des capacités d'hébergement et reste disposé à accompagner le Ministère afin de compléter l'infrastructure si cela s'avère nécessaire au cours du projet.

Les soumissionnaires sont néanmoins invités à tenir compte des réalités existantes en matière de connectivité, de bande passante et d'exploitation technique lors de la conception de leur solution.

Question 3 : Moodle est-il obligatoire ?

Réponse

Non.

Moodle est déjà installé et exploité au sein du CNTE. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer toute autre solution LMS à condition qu'elle soit :

- open source ;
- sans coût récurrent de licence pour le Ministère ;
- compatible avec l'environnement technique du CNTE ;
- facilement maintenable à long terme.

Les solutions innovantes seront analysées dans le cadre de l'évaluation technique.

Question 4 : Les guides pédagogiques peuvent-ils être partagés avant la soumission ?

Réponse

Oui.

Les guides pédagogiques existants pourront être communiqués aux soumissionnaires intéressés sous réserve de l'accord préalable du Ministère de l'Éducation, propriétaire de ces ressources.

Question 5 : Que représentent les 50 minutes mentionnées dans les TdR ?

Réponse

Chaque module devra inclure jusqu'à 50 minutes de contenu multimédia pédagogique.

Étant donné que six modules sont prévus, le volume global estimatif est d'environ 300 minutes de contenu audiovisuel et multimédia.

Ces contenus pourront comprendre :

- vidéos pédagogiques ;
- démonstrations de pratiques de classe ;
- témoignages ;
- animations 2D ;
- animations 3D ;
- présentations multimédias ;
- contenus générés à l'aide de l'intelligence artificielle lorsque pertinent.

Question 6 : Quelle sera la langue utilisée ?

Réponse

La langue principale de la plateforme ainsi que des contenus de formation sera l'arabe.

Des ressources complémentaires externes en français ou en anglais pourront être intégrées lorsque leur pertinence pédagogique le justifie.

Question 7 : Quelle durée d'assistance technique est attendue ?

Réponse

UNICEF considère qu'une période d'assistance technique d'une année constitue une bonne pratique après le déploiement. Toutefois, les soumissionnaires restent libres de proposer une durée différente selon leur approche méthodologique et leur stratégie de transfert de compétences.

Question 8 : Les consortiums sont-ils autorisés ?

Réponse

Oui.

Les offres présentées sous forme de consortium sont recevables, sous réserve :

- d'identifier clairement un chef de file ;
- de décrire les rôles et responsabilités de chaque partenaire ;
- de disposer d'un interlocuteur contractuel unique vis-à-vis d'UNICEF.

Question 9 : Quelle expérience est considérée comme pertinente ?

Réponse

Une expérience dans les projets de formation continue constitue le principal critère recherché.

Une expérience additionnelle dans le secteur de l'éducation représente un avantage concurrentiel susceptible d'améliorer le score technique du soumissionnaire.

Question 10 : Est-il possible de renforcer l'équipe au-delà du minimum requis ?

Réponse

Oui.

Les profils mentionnés dans les TdR correspondent au minimum requis. Les soumissionnaires sont encouragés à proposer des ressources complémentaires lorsqu'elles permettent d'améliorer la qualité de la prestation ou de mieux répondre aux objectifs du projet.

Question 11 : L'intelligence artificielle peut-elle être intégrée ?

Réponse

L'intelligence artificielle n'est pas une obligation contractuelle.

Cependant, les solutions innovantes exploitant l'IA afin d'améliorer l'expérience utilisateur, la production de contenu ou l'apprentissage seront appréciées lors de l'évaluation technique, sous réserve de leur conformité aux réglementations applicables et aux attentes du Ministère.

Question 12 : Quelles sont les exigences relatives à la propriété intellectuelle ?

Réponse

Le prestataire retenu devra garantir le respect intégral des droits d'auteur et des règles relatives à la propriété intellectuelle.

Les ressources produites dans le cadre du projet devront être librement exploitables par le Ministère de l'Éducation et conformes aux licences applicables.

Question 13 : Quels sont les profils d'utilisateurs attendus ?

Réponse

Trois catégories d'utilisateurs ont été identifiées :

Apprenants

Éducateurs du préscolaire bénéficiant de la formation.

Encadrants

Inspecteurs et superviseurs pédagogiques chargés du suivi de la progression des apprenants.
Environ 28 inspecteurs sont prévus dans le dispositif.

Administrateurs techniques

Personnel du CNTE chargé de l'administration, de la maintenance et de la gestion des contenus de la plateforme.

5. Décisions et actions convenues

Décision	Responsable
Adopter une approche ouverte permettant plusieurs solutions LMS	UNICEF / Ministère
Mettre à disposition les guides pédagogiques après validation administrative	Ministère de l'Éducation
Encourager les propositions innovantes intégrant éventuellement l'IA	Soumissionnaires
Assurer le transfert de compétences vers les équipes du CNTE	Prestataire retenu
Garantir la conformité aux règles de propriété intellectuelle	Prestataire retenu
Concevoir une solution durable, évolutive et administrable localement	Prestataire retenu

6. Échéancier

Activité	Date
Date limite des demandes de clarification	15 septembre 2026
Date limite de réception des offres	21 septembre 2026 à 17h00
Modalité de soumission	Offre technique et offre financière dans deux courriels distincts

7. Annexe : Clarifications officielles à intégrer à la consultation

Les clarifications suivantes sont considérées comme officielles et font partie intégrante des informations communiquées aux soumissionnaires :

1. Moodle n'est pas obligatoire ; d'autres LMS open source sont acceptés.
2. La plateforme ciblera environ 10 000 éducateurs via un déploiement progressif.
3. Six guides pédagogiques et six modules de formation existent déjà.
4. Les contenus seront développés principalement en langue arabe.
5. Les supports multimédias pourront inclure des vidéos, animations 2D/3D, présentations interactives et contenus générés par IA.
6. Le transfert de compétences et l'autonomisation du CNTE sont des objectifs essentiels du projet.
7. Les consortiums sont autorisés conformément aux règles de passation des marchés d'UNICEF.
8. L'innovation, la durabilité et l'évolutivité seront prises en considération dans l'évaluation technique.
9. **Transfert de compétences et durabilité de la solution :** UNICEF et le Ministère de l'Éducation ont souligné que la durabilité de la plateforme constitue un objectif essentiel du projet. Le prestataire retenu devra prévoir un dispositif structuré de transfert de compétences permettant une autonomisation progressive des équipes techniques du CNTE dans l'administration, la maintenance et l'évolution de la plateforme

Clôture

UNICEF a remercié l'ensemble des participants pour leur participation active et les échanges constructifs. Il a été rappelé que toute demande complémentaire de clarification devra être transmise avant la date limite fixée au 15 septembre 2026 et que les offres devront être reçues au plus tard le 21 septembre 2026 à 17h00.

Préparé par :

Mohamed Mezni

Supply & Logistics Associate

UNICEF Tunisia